

# Synthèse des orientations et des objectifs

## 2.1 Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets

- 1 Améliorer la qualité des milieux de vie existants
- 2 Favoriser la construction de 60 000 à 75 000 logements entre 2004 et 2014

## 2.2 Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain

- 3 Consolider et mettre en valeur le territoire en relation avec les réseaux de transport existants et projetés
- 4 Confirmer le rôle stratégique du transport des marchandises par la consolidation des infrastructures existantes

## 2.3 Un Centre prestigieux, convivial et habité

- 5 Accroître la vocation métropolitaine, nationale et internationale du Centre
- 6 Accroître le dynamisme résidentiel du Centre
- 7 Renforcer la cohérence et le caractère d'ensemble du Centre

## 2.4 Des secteurs d'emplois dynamiques, accessibles et diversifiés

- 8 Consolider les secteurs d'emplois en favorisant l'accueil d'entreprises dynamiques et en améliorant les liens de transport
- 9 Diversifier et renforcer les activités dans la couronne du Centre afin de soutenir une utilisation plus intensive des infrastructures existantes
- 10 Favoriser l'aménagement de secteurs d'emplois institutionnels bien intégrés dans la ville

## 2.5 Un paysage urbain et une architecture de qualité

- 11 Mettre en valeur le mont Royal, le caractère insulaire et les autres éléments identitaires du paysage urbain
- 12 Favoriser une architecture de qualité et consolider le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu
- 13 Valoriser l'espace public par un aménagement cohérent de la rue et des autres lieux publics
- 14 Assurer une contribution positive des grandes infrastructures de transport à l'amélioration du paysage urbain

## 2.6 Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé

- 15 Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et archéologique
- 16 Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel

## 2.7 Un environnement sain

- 17 Assurer une gestion optimale des ressources dans un contexte urbain
- 18 Atténuer les nuisances générées par les activités urbaines sur le milieu environnant
- 19 Assurer un aménagement adéquat dans les secteurs de contraintes



## Synthèse des actions

- 
- 1.1** Assurer le maintien en bon état des immeubles résidentiels et l'adaptation du stock de logements
  - 1.2** Aménager des espaces verts publics ou privés qui contribuent à enrichir les milieux de vie
  - 1.3** Favoriser la consolidation des rues, des axes et des centres commerciaux les plus dynamiques
  - 1.4** Améliorer les services à la population par le maintien ou l'implantation des équipements collectifs ou institutionnels locaux dans les milieux de vie
- 
- 2.1** Stimuler la construction de logements sur les terrains vacants propices à la construction résidentielle
  - 2.2** Soutenir le changement de vocation, à des fins résidentielles, de secteurs et de bâtiments actuellement occupés à des fins autres que l'habitation
- 
- 3.1** Faciliter les déplacements entre les différents secteurs de la ville en établissant de nouvelles dessertes de transport collectif
  - 3.2** Soutenir une urbanisation favorisant l'utilisation du transport collectif
  - 3.3** Lier stratégiquement les secteurs de la ville en parachevant le réseau routier
  - 3.4** Assurer la desserte aux secteurs d'activités et l'accès aux infrastructures de transport collectif en complétant le réseau pan-montréalais de voies cyclables
  - 3.5** Favoriser la mise en valeur du territoire ainsi que l'utilisation du transport collectif et du vélo en agissant sur l'offre de stationnement
- 
- 4.1** Améliorer l'accessibilité et la desserte des principaux secteurs générateurs de déplacements de marchandises
- 
- 5.1** Consolider le Centre des affaires
  - 5.2** Renforcer l'attrait commercial du Centre
  - 5.3** Assurer et soutenir la présence des grandes institutions d'enseignement supérieur et de santé au Centre
  - 5.4** Développer le potentiel touristique du Centre
  - 5.5** Accroître le rayonnement culturel du Centre
- 
- 6.1** Assurer la qualité des milieux de vie établis
  - 6.2** Consolider la fonction résidentielle au Centre
  - 6.3** Favoriser l'épanouissement de la fonction résidentielle au Centre
- 
- 7.1** Assurer une qualité supérieure de l'architecture et des aménagements au Centre
  - 7.2** Développer les terrains non bâtis du Centre
  - 7.3** Encadrer le développement du réseau piéton intérieur
  - 7.4** Raffermer ou améliorer le caractère particulier de certains axes du Centre
- 
- 8.1** Soutenir l'aménagement de secteurs d'emplois de qualité
  - 8.2** Favoriser la densification et la requalification des « secteurs d'affaires et de commerce »
  - 8.3** Mettre en valeur de nouveaux sites à des fins d'emplois par des interventions structurantes sur le réseau routier
  - 8.4** Régénérer de grands sites désaffectés afin qu'ils accueillent de nouvelles activités économiques
- 
- 9.1** Soutenir la transformation de la structure d'emplois dans le tissu industriel existant
  - 9.2** Convertir, à des fins d'activités mixtes, des espaces industriels en mutation qui offrent des possibilités intéressantes de remaillage avec le tissu résidentiel

## Synthèse des actions (suite)

---

**10.1** Assurer une intégration harmonieuse des ensembles institutionnels au milieu urbain

---

**11.1** Préserver le caractère du mont Royal et sa prédominance dans le paysage urbain

**11.2** Affirmer le caractère insulaire de Montréal et mettre en valeur son parcours riverain

**11.3** Préserver et mettre en valeur la trame verte de Montréal

**11.4** Préserver et mettre en valeur le caractère champêtre et les activités agricoles de certains secteurs de l'ouest de la ville

**11.5** Préserver les spécificités de la trame urbaine montréalaise

**11.6** Marquer de manière distinctive les entrées au territoire montréalais

**11.7** Mettre en valeur le paysage nocturne de Montréal

---

**12.1** Encourager une production architecturale de qualité, écologique et respectueuse du caractère montréalais

---

**13.1** Rehausser la qualité de l'aménagement du domaine public

**13.2** Aménager le domaine public de manière à valoriser les déplacements piétonniers

---

**14.1** Améliorer l'image des corridors routiers montréalais

**14.2** Améliorer l'intégration des infrastructures de transport collectif au paysage urbain

---

**15.1** Protéger les secteurs d'intérêt patrimonial

**15.2** Protéger les bâtiments d'intérêt patrimonial

**15.3** Protéger et mettre en valeur le patrimoine archéologique

**15.4** Maintenir et accentuer les efforts de sensibilisation et de mise en valeur du patrimoine

---

**16.1** Préserver et mettre en valeur les milieux naturels en favorisant leur intégration au développement urbain

---

**17.1** Soutenir un aménagement urbain plus sain

**17.2** Réduire les effets des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre

**17.3** Assurer une gestion efficace des infrastructures d'eau potable et des eaux usées

**17.4** Assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles

**17.5** Poursuivre la réhabilitation des sites contaminés, avec l'aide financière des gouvernements

**17.6** Réhabiliter en priorité les sites contaminés aux abords de certaines stations de métro et gares ainsi que dans les secteurs à transformer

---

**18.1** Régir l'impact des nuisances

---

**19.1** Régir les constructions dans les zones de contraintes